FICHE DE CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE SUR TOUT OU PARTIE DE LA FORET

Fiche à compléter et à retourner :

CRPF Ile-de-France – Centre-Val de Loire 43 rue du Bœuf St-Paterne 45000 ORLEANS

En cas de changement de propriétaire de bois et forêts ayant un plan simple de gestion agréé, le nouveau propriétaire doit informer le CRPF Ile-de-France – Centre-Val de Loire.

Afin de faciliter ces formalités, nous vous remercions par avance de compléter les informations ci-dessous et de nous retourner cette fiche par courrier en y joignant un extrait de l'acte notarié constatant la mutation.

De plus, le nouveau propriétaire doit appliquer obligatoirement le PSG jusqu'à son terme.

Il peut toutefois substituer ce PSG par un nouveau plan ou une nouvelle garantie de gestion durable si la forêt fait moins de 25 ha. N'hésitez pas à contacter le CRPF Ile-de-France — Centre-Val de Loire pour des informations complémentaires.

| PSG ET FORÊT |
|---|
| N° du PSG : Nom du massif ou de la forêt : |
| ANCIEN PROPRIÉTAIRE |
| Nom de l'ancien propriétaire : |
| NOUVEAU PROPRIÉTAIRE |
| Propriétaire(s) (personne physique ou morale), usufruitier(s) et nu-propriétaire(s), indivisaires : Précisez les nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, email et qualité exacte |
| |
| Gérant (s) si GF, GFR, SCI ou autre forme de société (joindre extrait K-bis), mandataire (joindre le mandat), ou représentant en cas d'indivision ou d'usufruit/nue-propriété. |

Joindre un extrait de l'acte notarié constatant la mutation